TRAVAUX 2021 – GESTE COMMERCIAL 20.039

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
en réponse
à la recommandation du groupe PopVertsSol 20.101
« Fluidifier le trafic pendant les travaux ferroviaires »

(Du 28 septembre 2020)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

RÉSUMÉ

Votre autorité a validé le 12 février 2020 la recommandation 20.101 dont il est question dans le présent rapport. Celle-ci demande qu'un geste commercial soit fait en faveur des pendulaires sur le tronçon ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, pendant la durée de la fermeture de la ligne ferroviaire en 2021. En parallèle de la mise en place d'une offre de substitution avec des cadences attractives, les postulant-e-s proposent d'offrir la gratuité sur les bus de substitution.

Pour rappel, les travaux d'assainissement de la ligne historique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds qui auront lieu en 2020 et 2021, en particulier avec huit mois de fermeture totale dès mars 2021, permettront de maintenir la desserte ferroviaire jusqu'à la mise en service de la nouvelle ligne directe prévue à l'horizon 2035. Une adaptation des standards de sécurité en tunnel est, entre autres, demandée par la Confédération. Il est à relever qu'un tiers des investissements sont pérennes comme, par exemple, l'assainissement du tronçon Neuchâtel-Corcelles qui desservira le Val-de-Travers dès la construction de la liaison Corcelles-Bôle.

La nouvelle ligne ferroviaire directe est financée par la Confédération dans le cadre du programme de développement stratégique des chemins de fer 2035 et constitue l'élément central du projet cantonal de Neuchâtel Mobilité 2030.

La fermeture totale permettra de procéder à tous les travaux connexes comme, par exemple, des mises en conformité pour les personnes à mobilité réduite et le remplacement du passage supérieur de Malakoff, première étape du contournement Est de la Chaux-de-Fonds (H18).

Il est à noter qu'une telle fermeture de ligne CFF est unique tant par sa durée que par son manque d'itinéraire alternatif. Pour cette raison, le Canton et les CFF ont mis sur pied une organisation de projet ad hoc avec les communes impactées et l'office fédéral des routes. Les réflexions ont porté sur l'offre de substitution ainsi que sur des mesures de circulation pour les bus de substitution. Enfin, un geste commercial a aussi été produit.

Au vu du coût élevé de l'offre de substitution, le Conseil d'État ne peut soutenir l'idée de la gratuité. Par contre, un geste commercial en faveur des pendulaires est nécessaire, ceci notamment afin d'éviter un report modal sur le trafic individuel. Un dédommagement unique versé aux détentrices et détenteurs d'un abonnement, qui seront impactés pendant au

moins quatre mois sur les huit mois d'interruption totale de la ligne est retenu (165 francs pour un AG 2e classe, par exemple).

Grâce à une offre de substitution performante et un geste commercial significatif pour les pendulaires, les CFF, le BLS et le Canton témoignent de leur volonté de maintenir une offre attractive en 2021 entre Neuchâtel et les Montagnes neuchâteloises pour les usagères et usagers des transports publics. Le Conseil d'État donne ainsi suite à la recommandation mentionnée en titre.

1. INTRODUCTION

En date du 5 décembre 2018, votre autorité acceptait le postulat 18.191 dont la teneur vous est rappelée ci-après :

20.101
5 décembre 2019
Recommandation du groupe PopVertsSol
Fluidifier le trafic pendant les travaux ferroviaires

Contenu

Il est demandé au Conseil d'État d'étudier la possibilité de rendre l'offre de remplacement par bus du transport des voyageurs sur la ligne Neuchâtel-Chambrelien-La Chaux-de-Fonds très attractive pendant la durée de la fermeture de la ligne ferroviaire. Le Conseil d'État est prié de tenir compte de deux facteurs : la cadence des bus qui, pour être attractive, doit être élevée, notamment aux heures de pointe, et le prix des billets, qui doit être revu à la baisse.

Développement

Les travaux d'entretien engagés par les CFF sur la ligne Neuchâtel-Chambrelien-La Chaux-de-Fonds nécessitent la fermeture de la ligne ferroviaire pendant plusieurs mois en 2021. Ceci va avoir plusieurs conséquences sur les comportements :
– Une partie des usagères et usagers actuels du train va se reporter sur les transports par bus de remplacement. Ces derniers vont emprunter le tunnel routier sous la Vue-des-Alpes.
– Une autre partie va préférer utiliser son véhicule privé et transiter également par ce même tunnel.
Il en résulte que le tunnel routier déjà engorgé aux heures de pointe va se retrouver complètement congestionné. Comme première mesure contre cette perspective, les postulant-e-s proposent d'offrir la gratuité sur les bus de remplacement. Les voyageuses et les voyageurs qui ne bénéficieront plus du confort du train en seront dédommagés. Les personnes qui seront tentées de se reporter sur le transport individuel seront incitées à y renoncer en faveur des bus. La limitation de l'engorgement qui en résultera bénéficiera à la fluidité du trafic entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et à la meilleure tenue des horaires des bus de remplacement.

Le présent rapport a pour objectif de répondre à la recommandation 20.101 du groupe PopVertsSol.

2. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA LIGNE HISTORIQUE

Les travaux auxquels la recommandation 20.101 fait référence font partie de la première étape de la mise en œuvre du projet cantonal de Neuchâtel Mobilité 2030. Pour rappel, ce projet cantonal a été plébiscité en votation populaire début 2016. La vision à terme du volet ferroviaire est exposée à la figure 1.

L'assainissement de la ligne historique Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds permettra de tenir compte de nouveaux standards de sécurité dans les tunnels concernant l'auto-sauvetage et d'être en capacité d'assurer l'exploitation jusqu'à l'horizon de mise en service de la ligne directe. Un bon niveau de disponibilité de l'infrastructure est essentiel.

Figure 1 – Le RER neuchâtelois à l'horizon 2035 et plus

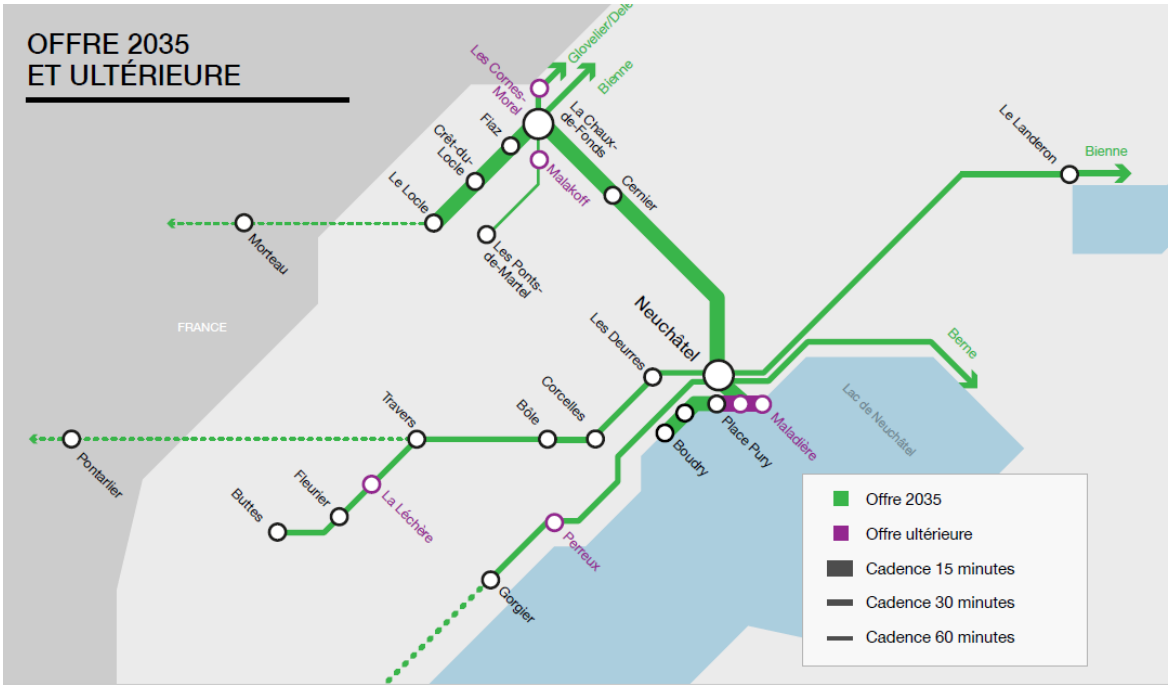

Concrètement, le chantier débutera le 31 août 2020 par des travaux de nuit, puis une fermeture totale de huit mois dès le 1er mars 2020. Sur les six tunnels, deux d'entre eux seront assainis de façon pérenne, car faisant partie du futur RER neuchâtelois. Il s'agit du tunnel du Gibet pour la nouvelle liaison vers le Val-de-Travers et, du tunnel des Combes-Convers pour la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Outre la mise aux normes, leur profil sera élargi pour permettre le passage de trains à deux étages. Les quatre tunnels restants (Luche, Sauge, Mt. Sagne et Loges) seront assainis à minima. Finalement, le tunnel des Loges, long de plus de trois kilomètres, sera mis en conformité avec les normes d'auto-sauvetage[1]. Pour réduire au maximum la durée de l'interruption totale de la ligne, les travaux dans le tunnel des Loges seront effectués 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

L'ensemble de ces travaux d'assainissement est devisé à 153 millions de francs par les CFF, dont 1/3 en faveur d'installations pérennes. Les travaux seront financés dans le cadre de la convention de prestations des CFF financée par le fonds pour les infrastructures ferroviaires (FIF).

[1] Normes d'auto-sauvetage : en cas d'arrêt du train, le tunnel doit avoir une largeur suffisante pour permettre aux passagères et passagers de sortir du train et rejoindre à pied la sortie de secours la plus proche.

Pendant les travaux sur la ligne historique, le Canton et les CFF profiteront de réaliser des travaux connexes importants :

- Assainissement du tunnel ferroviaire du Col-des-Roches et renouvellement, par la SNCF, de la ligne Col-des-Roches – Morteau.
- Construction de la nouvelle gare de La Fiaz à La Chaux-de-Fonds afin de desservir ce nouveau quartier en plein essor. Il s'agira d'aménager une gare et ses quais, de rénover deux passages à niveau dans le secteur ainsi que d'installer le système de sécurité KVB pour la circulation des trains SNCF de la Ligne des horlogers.
- Assainissement des marquises de la gare de La Chaux-de-Fonds.
- Remplacement du pont Malakoff à La Chaux-de-Fonds afin de préparer le futur contournement routier Est de la ville (H18).
- Mise en conformité des gares de Neuchâtel, Corcelles-Peseux et Les Deurres pour les voyageurs et voyageuses à mobilité réduite, conformément à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Il s'agira de rehausser à 55 cm de hauteur les quais, permettant un accès de plain-pied aux trains.
- Sondages pour l'évaluation de la reconversion de la ligne historique en tracé de mobilité douce (voie verte).

3. INTERRUPTIONS DU TRAFIC FERROVIAIRE ET OFFRE DE SUBSTITUTION

La réalisation des travaux sur la ligne historique aura de fortes incidences sur le trafic ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Plusieurs interruptions du trafic ferroviaire seront nécessaires, dont une interruption totale pendant une durée de 8 mois. Lors de ces interruptions, un service de bus de substitution sera mis en place.

Le calendrier des interruptions du trafic ferroviaire est le suivant :

- **Du 31 août au 11 décembre 2020, puis du 11 janvier au 26 février 2021** :
  Le trafic sera interrompu la nuit et remplacé par des bus entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

- **Du 1er mars au 30 octobre 2021 :**
  Le trafic ferroviaire sera totalement interrompu entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Les liaisons seront assurées uniquement par des bus de substitution, sur l'entier de l'horaire journalier.

- **Du 1er novembre au 11 décembre 2021, puis du 10 janvier au 19 février 2022 :**
  Le trafic sera interrompu durant la nuit et remplacé par des bus entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Une telle fermeture de ligne CFF est unique tant par sa durée que par son manque d'itinéraire alternatif. Par exemple, un détour via Bienne prolongerait le parcours de plus du double entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Une organisation *ad hoc* avec un comité de pilotage assurant la coordination avec trois groupes de travail a été mise sur pied. Il s'agit de :

- l'offre de substitution et l'adaptation en conséquence des horaires du reste du réseau des transports publics,
- l'élaboration des mesures routières nécessaires à une bonne circulation des bus et à une dépose/prise en charge des voyageuses et des voyageurs en toute sécurité,
- la communication aux usagères et usagers.

Les communes impactées (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Ruz) ainsi que l'office fédéral des routes (en charge de l'exploitation de la N20) ont également été impliqués dans les travaux. CarPostal et transN, assurant l'offre de substitution, ainsi que le BLS ont été intégrés dans l'organisation.

L'offre de substitution sera d'une qualité élevée (figure 2). Pendant l'interruption totale, des bus directs circuleront chaque demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et, tous les quarts d'heure aux heures de pointe. Aux heures de pointe, le trajet en bus direct durera environ 7 minutes de plus que le trajet actuel en train. Des bus régionaux circuleront également chaque demi-heure sur ce même trajet, mais avec des arrêts intermédiaires aux Geneveys-sur-Coffrane et aux Hauts-Geneveys. La ligne de bus 120 sera prolongée au-delà des Grattes jusqu'aux Geneveys-sur-Coffrane pour permettre une liaison qualitative entre le Littoral ouest et les Montagnes neuchâteloises. La ligne 122 sera prolongée à Corcelles, pour pallier la suppression de la navette Neuchâtel – Corcelles-Peseux. La ligne de bus 380 (Le Locle – Les Ponts-de-Martel – Neuchâtel) sera renforcée avec des courses supplémentaires. Les horaires ferroviaires entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, ainsi que ceux d'un certain nombre de lignes de bus seront adaptés en conséquence, de manière à assurer la continuité de la chaîne des transports. Tous ces horaires ont fait l'objet de la consultation officielle annuelle au niveau national (www.projet-horaire.ch).

Figure 2 – Offre de substitution (en bus) prévue pour accompagner les travaux 2021

Des mesures d'accélération pour la bonne circulation des bus de substitution seront prévues sur le parcours (figure 3). Par exemple, sur certains tronçons des voies bus seront aménagées ou certains carrefours adaptés.

Figure 3 – Mesures de priorisation prévues ou à l'étude pour l'accélération des bus de substitution

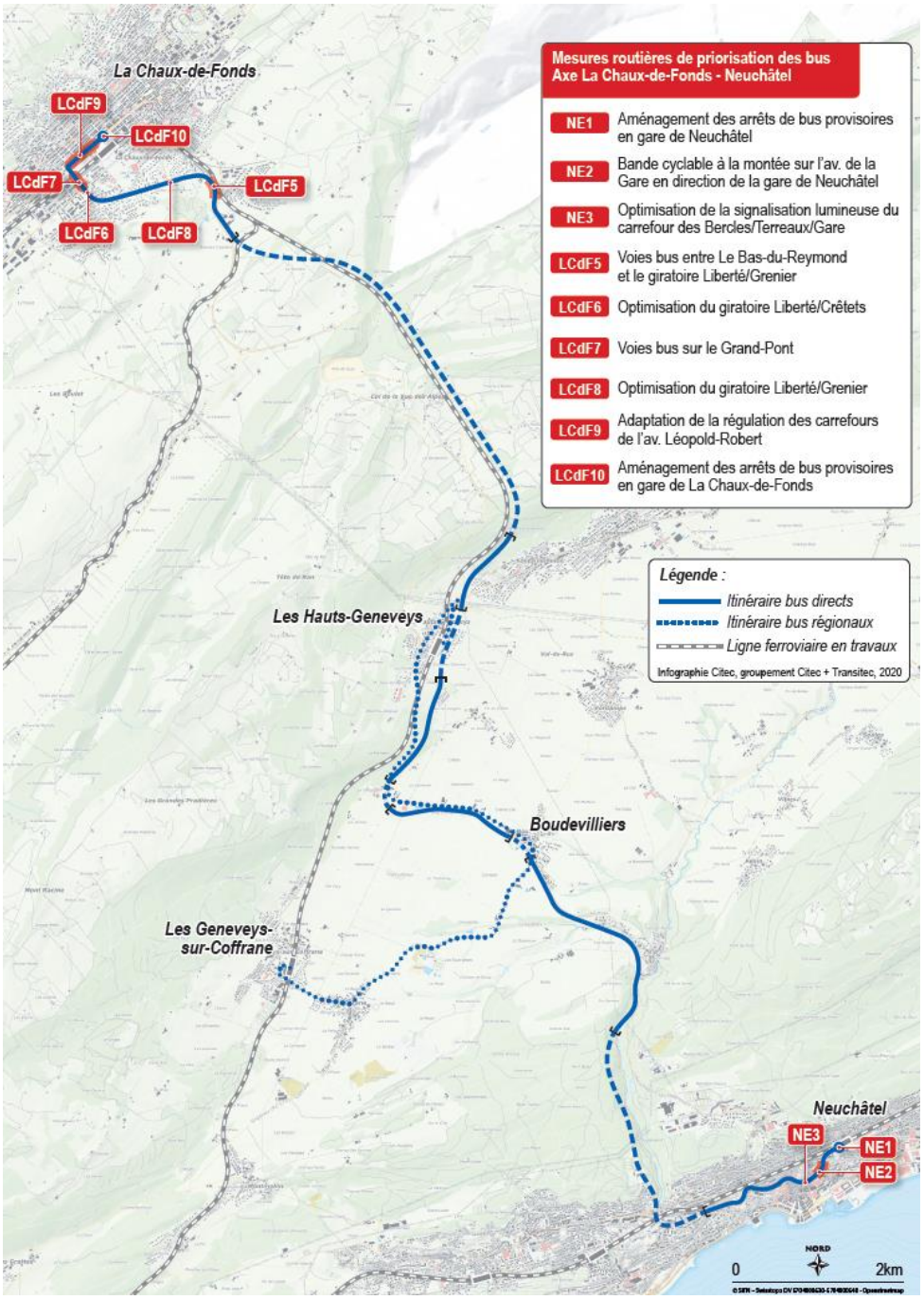

La durée des liaisons (en minutes) et leur cadence (en heures) sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Hauts-Geneveys	Geneveys-sur-Coffrane	Chambrelien	Corcelles-Peseux	Neuchâtel
Le Locle		8' ½ h	45' ½ h	58' ½ h	65' 1h	43' 1h	53' ½ h
La Chaux-de-Fonds			15' ½ h	28' ½ h	53' ½ h	57' ½ h	35' ¼ h
Hauts-Geneveys				13' ½ h	38' ½ h	57 ½ h	36' ½ h
Geneveys-sur-Coffrane					18' ½ h	38' ½ h	22' ½ h
Chambrelien						20' ½ h	34' ½ h
Corcelles-Peseux							15' ¼ h
Neuchâtel							

4. GESTE COMMERCIAL

Au vu de l'ampleur de l'offre de substitution et des coûts historiquement élevés induits, le Conseil d'État ne peut soutenir l'idée d'une gratuité de l'offre de substitution. La qualité de l'offre de substitution est privilégiée. Dans le cas d'une gratuité, les pertes de recettes induites seraient en effet à la charge du Canton et se monteraient à plus de 9 millions de francs.

Par contre, afin de prendre en compte les désagréments pour les pendulaires et d'éviter un report modal sur le transport individuel, les CFF, le BLS et le Canton ont décidé de faire un geste commercial envers les client-e-s. Il prendra la forme d'un dédommagement unique, versé aux détentrices et détenteurs au bénéfice d'un abonnement.

Pour pouvoir prétendre à ce dédommagement, il faudra :

1) **Être pendulaire** sur la ligne ferroviaire Neuchâtel – Chambrelien – La Chaux-de-Fonds.
2) **Être au bénéfice d'un abonnement** (AG, abonnement de parcours, Onde Verte) et être impacté pendant au moins 4 mois sur les 8 mois d'interruption du trafic.

Les dédommagements proposés sont donnés à titre indicatif dans le tableau ci-dessous :

		Classe	Prix annuel	Dédommagement en francs*
Abonnement Général	Adulte	2ème	3'860	165
		1ère	6'300	281
	Jeune	2ème	2'650	165
		1ère	4'520	281
Abonnement annuel OndeVerte 5 Zones	Adulte	2ème	1'485	165
		1ère	2'529	281
	Junior	2ème	1'116	124
		1ère	-	-
Abonnement annuel OndeVerte 4 Zones	Adulte	2ème	1'206	134
		1ère	2'052	228
	Junior	2ème	909	101
		1ère	-	-
Abonnement annuel OndeVerte 3 Zones	Adulte	2ème	945	105
		1ère	1'611	179
	Junior	2ème	711	79
		1ère	-	-

Ces dédommagements et les conditions définitives seront communiquées par les CFF, le BLS et le Canton, début 2021.

Le coût de ce geste commercial est estimé à quelque 1 million de francs. Il sera cofinancé par les CFF, le BLS et le canton de Neuchâtel via le pot commun des transports. La participation financière cantonale s'élève à un montant maximal de 500'000 francs, le solde étant financé par les CFF et le BLS.

5. CONCLUSION

Votre autorité a validé le 12 février 2020 la recommandation dont il est question. Celle-ci demande qu'un geste commercial soit fait en faveur des pendulaires sur le tronçon ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, pendant la durée de la fermeture de la ligne ferroviaire en 2021. En parallèle de la mise en place d'une offre de substitution avec des cadences attractives, les postulant-e-s demandent pour le moins de réduire le prix des billets, en plus d'offrir la gratuité sur les bus de remplacement.

Les travaux 2021 constituent la première étape du projet cantonal de Neuchâtel Mobilité 2030 qui prévoit une ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. En raison de l'interruption de trafic et de ses importantes répercussions sur les usagères et les usagers, le Canton et les CFF ont mis en place une offre de substitution performante. Le Conseil d'État ne peut soutenir la demande de gratuité des transports publics durant les travaux mais privilégie un geste commercial substantiel pour les pendulaires. Le financement sera à porter par les CFF, le BLS et le Canton.

Au vu de ce qui précède et des éléments consistants détaillés dans le présent rapport, le Conseil d'État propose de considérer que le concept global d'accompagnement des travaux 2021 répond de façon satisfaisante à la recommandation 20.101.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 septembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,	*La chancelière,*
M. MAIRE-HEFTI	S. DESPLAND